

Objet : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du contrat de performance énergétique pour les équipements techniques et traitement d'eau de la piscine de Saint-Cyprien.

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 3 juin 2020, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics – Délégation du Conseil au Président et au Bureau.

Vu les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

Considérant la nécessité de passer un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du contrat de performance énergétique pour les équipements techniques et traitement d'eau de la piscine espace AQUASUD à Saint-Cyprien,

Considérant le montant estimatif de ce marché qui s'établit à 20 000 € HT,

Considérant les offres reçues de :

- BET HUGUET, pour un montant de 20 580,00 € HT,
- EXERGIE CONSEIL, pour un montant de 26 200,00 € HT,
- MENTHE, pour un montant de 24 500 € HT,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec le Bureau d'Etudes Techniques HUGUET un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprenant l'état des lieux et le diagnostic, les préconisations, la réalisation du Dossier de Consultation des Entreprises et l'analyse des offres, dans le cadre de la passation du contrat de performance énergétique pour les équipements techniques et traitement d'eau de la piscine espace AQUASUD à Saint-Cyprien.

ARTICLE 2 :

Le montant de la dépense induite, soit 20 580,00 € HT est inscrit au budget Principal de la Communauté.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le

15 AVR. 2021

Le Président

Thierry DEL POSO

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20210415-2021-04-16D-AU
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021

